



POUR UNE PECHE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le cas de l'Afrique de l'Ouest

Par

Papa Samba DIOUF
WWF-WARPO
Sacré Cœur III, n° 9442
BP 22 928, Dakar, Sénégal
Tél : 221 869 37 00
Fax : 221 869 37 02
E-mail : psdiouf@wwfwafrica.org

INTRODUCTION

En Afrique, et notamment en Afrique de l'Ouest la pêche représente une source de devises, d'emplois et d'alimentation pour plusieurs millions de personnes. L'épuisement des stocks halieutiques entraînerait des conséquences économiques et sociales désastreuses. Or, les tendances actuelles de l'évolution des stocks montrent des signes inquiétants (diminution de la taille moyenne des poissons capturés, réduction des prises par unité d'effort (PUE) de plusieurs espèces notamment les espèces démersales côtières...).

La situation de crise des pêcheries mondiales a favorisé l'émergence du concept de pêche durable. Bien que le terme de durabilité (sustainability en anglais) ait été popularisé en 1987, par la diffusion du concept de développement durable¹, le concept d'agriculture durable ou de société durable était déjà discuté depuis quelques années sur le continent nord-américain².

Déjà en 1976, Stivers (1976)³ parlait de société durable qu'il définissait comme une société qui repose sur une économie durable en équilibre avec l'écosystème qui est le support, qui minimise la consommation des ressources non renouvelables, qui se concentre sur des activités non polluantes et non dommageables pour l'environnement³.

Les interactions diverses et multiformes des différents éléments constitutifs des pêcheries africaines et particulièrement ouest africaines (qui nous servirons surtout d'exemple pour aborder la durabilité dans la pêche) font que l'examen de la durabilité de la pêche ne peut se faire qu'à travers le prisme du « système pêche » (fig. 1).

¹ BRUNDTLAND H. 1987. Sustainable agriculture and integrated farming systems. *Michigan State University Press*, pp : 166-184.

² ESTEVEZ B. et DOMON G. 1999. Les enjeux sociaux de l'agriculture durable – Un débat de société ? Une perspective nord-américaine. *Le Courrier de l'Environnement*, n° 36, pp : 1-12.

³ STIVERS R.I. 1976. *The sustainable Society : Ethics and Economics growth*. Westminster Press, 240 p.

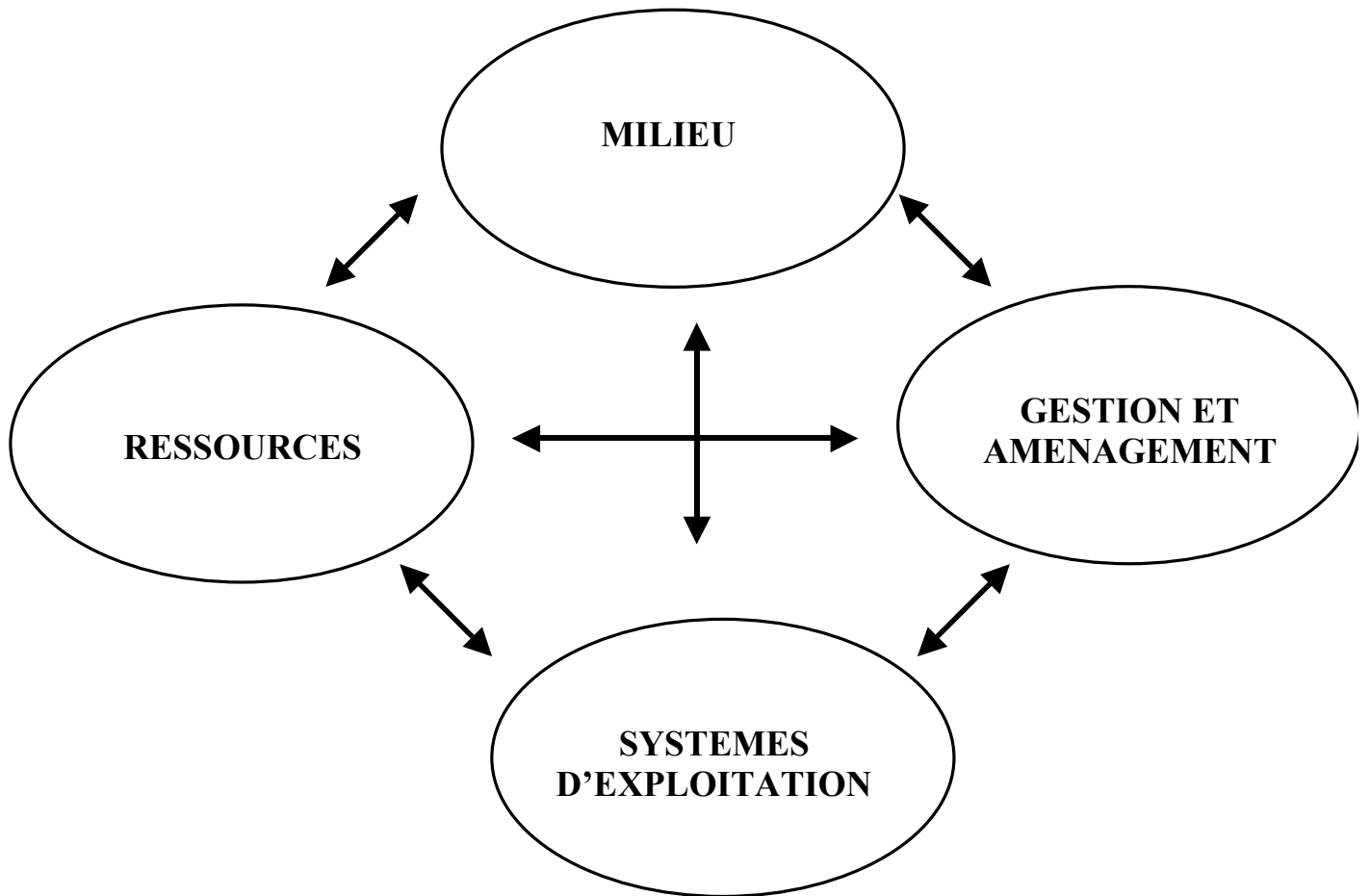


Fig. 1.- Schéma du système pêche

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. DURABILITE ET MILIEU

Plusieurs activités humaines constituent une menace pour le milieu marin en Afrique de l'Ouest. Les populations (en moyenne 60 %) et les industries de la plupart des pays membres de la Commission Sous régionale des Pêches (plus de 80 % pour le Sénégal) sont concentrées sur la zone côtière. Ceci est à l'origine d'une pollution domestique et industrielle qui peut être très importante.

Les activités de pêche, notamment les chaluts de fonds, peuvent détruire les habitats (rochers, herbiers) ce qui est très préjudiciable à la ressource. Certains pêcheurs artisans évoquent le chalutage comme une des raisons qui est à l'origine de la diminution des mérours en Afrique de l'Ouest.

Ces deux dernières années, la prospection pétrolière en mer s'est développée dans la sous-région ouest-africaine (Mauritanie, Guinée-Bissau). Des aires protégées marines sont ou ont été ciblées pour faire l'objet de prospections. Les risques de pollution avec de telles activités dans un contexte de sous développement technologique et de déficience de la surveillance sont très grands.

1.2. DURABILITE ET RESSOURCES

Le problème majeur lié à la ressource, est l'état d'exploitation inquiétant pour la plupart des stocks à haute valeur commerciale, notamment les espèces démersales côtières et les requins, les raies. A cela, il faut ajouter une connaissance insuffisante des potentiels exploitables.

Par ailleurs, beaucoup de ressources halieutiques sont partagées par plusieurs pays, or les politiques de pêche sont principalement guidées par des approches nationales.

1.3. DURABILITE ET SYSTEME D'EXPLOITATION

Le secteur de la pêche artisanale a connu ces deux dernières décennies un développement spectaculaire. Or, malheureusement des efforts comparables de réflexion n'ont pas été faits par les gestionnaires et les scientifiques pour accompagner cette évolution. Il s'ensuit que la législation de la pêche n'est pas adaptée au contexte actuel de la pêche artisanale, très dynamique. Peu d'outils efficaces sont actuellement disponibles pour réguler l'effort de pêche artisanale. Ceci peut être grave car les pêcheurs artisans opèrent dans la bande la plus côtière où se trouvent les nourriceries et les zones de reproduction.

1.4. DURABILITE ET GESTION/AMENAGEMENT

Les principales entraves à la gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest sont :

- L'insuffisance, dans certains pays, d'informations scientifiques de qualité devant servir de base à l'aménagement et à la gestion des pêcheries ;
- l'inadaptation de la législation (gestion centralisée prenant peu en compte les pratiques traditionnelles et les spécificités locales) ;
- la faible implication des populations locales dans le processus de prise de décision ;
- la faiblesse des moyens des structures de l'administration et de la recherche chargées de la gestion des pêcheries ;
- la mise en œuvre au niveau national de politiques sectorielles, dont certaines peuvent être préjudiciables à la conservation des ressources halieutiques ;
- le manque de coordination des actions de conservation au niveau régional, alors que beaucoup de stocks sont ;
- la mauvaise politique d'allocation des ressources halieutiques, notamment en ce qui concerne les accords de pêche ;
- la mondialisation, qui a permis l'accès au marché européen et nord américain plus rémunérateur, a stimulé le commerce des espèces à haute valeur compromettant parfois la durabilité de leur exploitation (exemple : requins et raies).

Une de ces entraves méritent une attention particulière : les accords de pêche et la coordination des activités au niveau régional.

Ne pouvant exploiter toutes les ressources halieutiques se trouvant dans les eaux marines sous leur juridiction, les Etats côtiers de l'Afrique de l'Ouest, permettent à des pays étrangers de venir pêcher dans leurs eaux moyennant une contrepartie. La plus grande partie de celle-ci est financière. Ces rentrées de devises sont salutaires pour les économies des pays ouest-africains qui souvent en manquent cruellement. Cependant,

ces accords posent des problèmes d'équité et de durabilité. En effet, les contreparties financières sont nettement en dessous de la valeur des ressources⁴. Par ailleurs, certaines ressources déjà surexploitées, telles que les ressources démersales côtières, font l'objet d'accord de pêche. Ceci est en contradiction avec l'esprit du droit de la mer qui fixe les conditions dans lesquelles les accords doivent se faire.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

En ce qui concerne les aspects de la durabilité de la pêche relatifs au milieu, il est aujourd'hui reconnu par tous les acteurs (pêcheurs, scientifiques et gestionnaires...) que la pêche ne peut survivre que si les écosystèmes marins dont elle dépend sont en bonne santé⁵, ce qui ne peut se faire que par l'intégration de la protection de l'Environnement dans les politiques de pêche. Il importe pour assurer la durabilité de la pêche qu'une meilleure coopération entre les ministères de l'environnement et de la pêche se fasse.

Le problème des prospections pétrolières est délicat à gérer car, les pays de la sous-région sont pauvres et ont besoin de devises, or le pétrole est souvent une source importante de revenus. Il est difficile dans une telle situation de recommander un arrêt de ces prospections. Toutefois, il est indispensable que ces prospections soient interdites dans les aires protégées marines. Il serait peut-être judicieux de bâtir un partenariat avec ces sociétés pétrolières pour conserver la nature comme en Australie avec la société Woodside.

L'établissement de nouvelles aires protégées marines est indispensable au Sénégal, en Guinée et au Cap-Vert pour compléter le réseau sous régional. Une meilleure gestion de celles qui existent est également nécessaire pour assurer la durabilité de la pêche. Le rôle bénéfique des aires protégées pour la pêche a été clairement démontré⁶.

En ce qui concerne la ressource, l'insuffisance de la connaissance des potentiels exploitables constitue un problème. Il est capital que les capacités locales d'évaluation des stocks soient renforcées. Une pêche ne saurait être durable si on alloue des quotas sans connaître le potentiel dont on dispose.

Certaines ressources, notamment les espèces démersales côtières sont surexploitées. Il convient que des mesures énergiques soient prises pour permettre une régénération des stocks. Ces mesures pourraient être leur exclusion momentanée des accords de pêche et une forte taxation de leur exportation.

Le développement du commerce international crée une forte demande sur certaines espèces au point de constituer une menace. C'est le cas des requins, des raies, des Cymbium, des mérours, des dorades...

Pour les raies et les requins la mise en œuvre du plan d'action élaboré pour la sous-région est urgente. Pour les autres espèces un cadre réglementaire plus strictes s'impose.

⁴ SANE K. 2000. Les accords de pêche entre l'Union Européenne et le Sénégal : enjeux et impacts sur la gestion des ressources halieutiques. Mémoires de DEA, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 126 p.

⁵ WALLSTRÖM M. 2000. Pêcheries et développement durable. *El Anzuelo*, vol. 6; p: 1.

⁶ ROBERTS C.M. and HAWKINS J.P. 2000. Fully protected marine reserves: a guide. WWF Endangered Seas Campaign, 1250 24th Street, NW, Washington, DC 20037, USA and Environment Department, University of York, YO10 5DD, UK, 131 p.

Le développement de la pêche artisanale (techniques plus performantes et fortes augmentation des pêcheurs) en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, commence à poser de sérieux problèmes. Si nous voulons assurer la durabilité de la pêche en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest, il est indispensable que des systèmes efficaces de régulation de l'effort de pêche artisanale soient mis en place.

En ce qui concerne les accords de pêche, l'Union Européenne se présente en un bloc lors des négociations, alors que les pays de l'Afrique mènent de façon isolée les négociations ce qui les met en position de faiblesse. L'idéal serait une négociation en bloc des pays d'une même éco-région. A titre d'exemple, pour l'Afrique de l'Ouest, les pays membres de la Commission Sous Régionale des pêches (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée et Cap Vert) pourraient se mettre ensemble pour négocier les accords de pêche. Mais la divergence de leurs intérêts fait que cette approche est pour le moment difficile à réaliser. Il serait souhaitable, au stade actuel, que les conditions minimales régionales d'accès aux zones de pêche identifiées à Saly Portudal (Sénégal) et à Nouakchott (Mauritanie) soient adoptées⁷. Un préalable à ces conditions minimales serait la mise en place d'une bonne gouvernance des pêche qui passe nécessairement par une plus grande transparence et une plus forte responsabilisation des pêcheurs.

Le caractère partagé de beaucoup de ressources halieutiques et l'existence de problèmes de gestion communs à presque tous les pays de la sous région ouest-africaine (surexploitation de stocks partagés, exploitation abusive des requins et des raies à cause de la valeur élevée des ailerons, faiblesse institutionnelle des administrations et des instituts de recherches chargées de la gestion des ressources halieutiques...) exigent une approche régionale de l'aménagement et de la gestion des pêcheries. Une action concertée au niveau régional contribuera à une amélioration de la qualité des décisions prises en matière de conservation des ressources halieutiques.

ROLE DE POTENTIEL DE L'UICN

Le rôle essentiel de l'UICN pour résoudre les problèmes liés à la pêche en Afrique et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, doit être d'amener les différents acteurs intervenant dans les zones côtières et marines à travailler ensemble. L'UICN doit en particulier amener les ministères chargés de l'environnement et de la pêche à travailler ensemble.

L'UICN en collaboration avec des organisations de conservation de la nature, telles que le World Wide Fund for Nature (WWF), Wetlands International, la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin doit promouvoir une approche régionale et intégrée des problèmes de pêche. Ceci notamment en favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de projets régionaux.

⁷ DIOUF P.S., SANE K. et LANKESTER K. 2001. Rapport de l'atelier sur les conditions régionales minimales d'accès aux zones de pêche. Nouakchott, Mauritanie, 4-6 novembre 2001.